

## **Compte-rendu du conseil municipal Vieillevigne du 9 juin 2016**

Convocation du 24 mai 2016

Etaient présents : Michel BECHU, Serge CLAUSTRES, Geneviève ESTEVE, Nathalie HEWISON, Sylvain JUSTAUT, Géraldine MARTIN-HOUSSART, Laurent MIQUEL, Christophe MUET, Nathalie SOULOUMIAC, Georges SYLVESTRE.

Absente excusée : Katia BILLON

Secrétaire de séance : Géraldine MARTIN-HOUSSART

Début de la séance : 20h30

### **Ordre du jour**

1. Délibération : SDHEG Eclairage public .....	<u>1</u>
2. Délibération : fusion des communautés de communes .....	<u>2</u>
3. Délibération : fusion SIECHA et SIERGA .....	<u>2</u>
4. Délibération : dissolution du SITPA .....	<u>2</u>
5. Délibération : statut du SIECHA .....	<u>2</u>
6. Contrat de territoire : convention .....	<u>3</u>
7. Urbanisme : modification du PLU .....	<u>3</u>
8. Sécurité : Plan communal de sauvegarde .....	<u>4</u>
9. Noms des rues .....	<u>4</u>
10. Recensement de la population : nomination du coordonnateur .....	<u>5</u>
11. Agent communal : heure été/hiver .....	<u>5</u>
12. Compteur Linky .....	<u>5</u>
13. Commissions .....	<u>5</u>
14. Questions diverses .....	<u>5</u>

## 1. Délibération : SDHEG Eclairage public

Il faut remplacer plusieurs points lumineux en raison de leur grande ancienneté.

La proposition est de profiter des nouveaux poteaux installés suite à l'enfouissement pour mettre de nouveaux candélabres et de mettre de nouveaux points lumineux à LED, plus économes en énergie.

On distingue 3 zones de travaux :

1/ de l'église jusqu'au bas du village en passant par le château

2/ de Lazières à Leguille

3/ devant chez les Pages

### Délibération pour lancer les travaux

12 luminaires à LED dont on peut planifier le cycle d'allumage en fonction de la pénombre, installés sur les nouveaux supports en béton ou en bois. La réduction de puissance est de 50 % par rapport aux anciens luminaires.

Le coût serait de 8 527 euros dont 4952 euros payés par le SDHEG, 2 223 euros payés par la commune et 1 342 euros de TVA récupérable

==> **Vote pour à l'unanimité (10 voix) pour lancer les travaux aux conditions décrites ci-dessus**

## 2. Délibération : fusion des communautés de communes

Un courrier a été reçu du préfet de la nouvelle région donnant un délai de 75 jours pour se prononcer sur la fusion des communautés de communes Cap Lauragais, Côteaux du Lauragais Sud et Coeur Lauragais. Le projet sera adopté s'il recueille l'accord d'au moins la moitié des conseillers municipaux des communes membres des EPCI représentant au moins la moitié des habitants ???

==> **Vote contre à l'unanimité (10 voix) sur le projet de fusion (cf. dernière délibération)**

A noter : si la fusion des communautés de communes a lieu, elle aura de nouvelles compétences :

- office de tourisme (sa localisation sera à Nailloux à la place de l'actuel

Office de tourisme)

- zone d'accueil des gens du voyage

## 3. Délibération : fusion SIECHA et SIERGA

La fusion des deux syndicats des eaux est une formalité car les deux organismes travaillent déjà ensemble.

Délibération sur le nouveau nom Service public de l'eau Hers Ariège (SPEHA), sur la localisation du siège à Montgeaur, sur le nombre de délégués pour chaque commune (1 titulaire, 1 suppléant)

==> **Vote à l'unanimité (10 votes) pour le nouveau nom, le siège, le nombre de délégués**

#### **4. Délibération : dissolution du SITPA**

Le SITPA est le syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées en Haute-Garonne.

==> **Vote pour à l'unanimité (10 voix) pour la dissolution du SITPA**

#### **5. Délibération : statut du SIECHA**

Modification de l'article 1c : « la compétence du syndicat s'exerce sur une partie de la commune de Auterive et sur l'ensemble des autres communes ».

==> **Vote pour à l'unanimité (10 voix) pour la modification des statuts**

#### **6. Contrat de territoire : convention**

La convention qui lie le département, les communautés de communes et les communes a été signée. Y sont inscrits un certain nombre de travaux. Il peut y avoir encore des subventions hors contrat de territoire et il est aussi possible d'ajouter des imprévus à la convention.

Il s'agit toutefois d'un subventionnement par projet. Le contrat passe toujours par les communes jusqu'en 2020 mais ce niveau disparaîtra au profit des seules communautés de communes à l'avenir. Le taux de subvention dépend du type de projet, du nombre d'habitants et du budget disponible au niveau du département.

La commune pourra aussi demander des aides à l'Etat (cumul possible).

Parmi les enjeux de ce contrat, on notera « conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires » et « améliorer le cadre de vie ».

Les travaux prévus à Vieilleville en 2016 :

- cimetière : reprise de concession (entreprise ??? ) et réfection de la croix (entreprise Naudinat-Souloumiac) : les bons de commande ont été faits
- chemin piétonnier le long du tennis pour accéder à l'arrêt de bus : 3 devis ont été reçus (comportant l'élargissement du busage) : Nérocans 9 790 euros HT, Collas 12 000 HT, Cazal ??? euros HT
- travaux de l'école : suite aux résultats de l'étude d'Accessud, la société a proposé de réaménager la cour pour avoir à toutes les pièces par l'extérieur, ce qui nous permettrait d'avoir une dérogation pour l'intérieur (??) en raison du caractère ancien du bâtiment. Un courrier a été envoyé aux architectes pour leur faire part du changement dans le projet (pas de mise à niveau dans le bâtiment). Il est nécessaire de faire venir quelqu'un pour réaliser un relevé topographique côté cour, préau et parking. Le devis de Nérocans propose un devis à 750 euros HT. On demandera un autre devis à un géomètre.

==> **Vote à l'unanimité (10 voix) pour le lancement des travaux du chemin piétonnier avec l'entreprise CAZAL pour un montant de 5392,80 euros TTC.**

## 7. Urbanisme : modification du PLU

Une rencontre a eu lieu avec M. Siechen (???) de l'ATD, qui a posé de nombreuses questions (notamment sur l'autonomie de la station d'épuration) pour voir ce qu'il est envisageable de faire :

- soit une révision du PLU (pour un coût de 25 000 HT sur 2 ans dont 10 000 euros à la charge de Vieillevigne soit 5 000 euros/an)
- soit une modification

Il faut regarder la situation du PLU par rapport au SCOT.

Certaines zones dans le PLU sont en AU0 (potentiellement à urbaniser) : si les zones AU0 ne sont pas ouvertes au bout de 9 ans alors la révision est obligatoire.

Dans les deux cas, il serait préférable de prendre l'ATD pour suivre le projet.

Quid des PLUI ? Pas avant 4-5 ans car aucune des communautés de communes qui fusionnent n'a de PLUI.

A noter : certaines zones (comme les jardins de certaines parcelles) sont classées en zone U (constructible) ==> on ne peut pas ouvrir de nouvelles zones si la commune a des zones U car risque de dépasser la capacité du SCOT.

Nouvelle réunion avec l'ATD le 22 juin de 14h30 à 15h30.

## 8. Sécurité : Plan communal de sauvegarde

La nouvelle version du plan communal de sauvegarde est en consultation à la préfecture.

Un courrier sera envoyé à la population informant de l'existence du plan communal de sauvegarde (disponible pour consultation en mairie) et leur demandant de se mettre sur une liste si besoin (ex : personne âgée/handicapée à aller voir en cas de problème, infirmier-ère/plombier... qui peut être utile en cas de problème).

Le document est à relire et compléter/corriger par l'ensemble des conseillers municipaux.

Délibération pour rappeler ce qu'est un plan communal de sauvegarde et autoriser le maire à prendre tous les actes et décisions nécessaires

**==> Vote POUR à l'unanimité (10 voix)**

## 9. Noms des rues

Les données présentes dans la base adresse nationale ont été téléchargées et ont fait apparaître que des noms de rue/quartier et des numéros existent déjà pour la commune de Vieillevigne. Ces données ont visiblement été alimentées par la DGFIP. Certains numéros ne correspondent à rien de

très concret et n'ont pas de cohérence apparente.

La présentation de ces données sous forme de carte fait aussi apparaître de nombreux points d'adresse mal positionnés.

La mairie est désormais inscrite au portail « Guichet Adresse pour les organismes publics » avec comme personne référente Géraldine Martin-Houssart.

Via ce portail, deux possibilités sont proposées pour mettre à jour la base d'adresses :

- la modification directe via l'interface, qui ne génère aucun document informant des modifications réalisées
- la préparation de projets d'adressage, qui, une fois validés en conseil municipal, donnent lieu à la génération automatique de courriers informant la population et les organismes utiles.

A priori, c'est la deuxième possibilité qui sera utilisée pour le projet de dénomination des rues de Vieillevigne.

L'outil n'étant pas intuitif (malgré les quelques documentations fournies), un mail sera envoyé à La Poste pour demander un avis sur l'organisation à adopter pour le projet.

## **10. Recensement de la population : nomination du coordonnateur**

Délibération pour nommer Véronique Viviès coordonnateur pour le recensement de la population

==> **Vote POUR à l'unanimité (10 voix)**

## **11. Agent communal : heure été/hiver**

Suite à l'entretien annuel de la mairie avec Eric ???, l'agent communal a proposé de travailler une heure de moins l'hiver (4 h de moins par semaine) et de travailler le mercredi après-midi l'été.

Cette proposition est retenue.

## **12. Compteur Linky**

Linky est le nouveau compteur EDF. Ce compteur devrait être installé sur la Haute-Garonne d'ici 2021. Il permet de suivre sa consommation via internet et autorise les interventions à distance en cas de problème.

Ces compteurs sont déjà installés aux Etats-Unis et ailleurs et de nombreux problèmes ont été relevés concernant ces compteurs parmi lesquels :

- risque d'incendie avéré dans plusieurs pays suite à une mauvaise installation des techniciens
- le nouveau compteur n'accepte aucun dépassement de capacité, ce qui oblige les utilisateurs à augmenter la capacité de leur compteur et donc à payer un abonnement plus cher
- cette technologie semble avoir un impact sur les appareils électroménagers qu'il rend hors service à tel point que plusieurs assurances ont rajouté des clauses pour ne pas rembourser ce genre de cas.
- problème de la collecte de données confidentielles via ce compteur et de leur cession à d'autres utilisateurs

Ces problèmes ont conduit certaines communes à refuser l'installation de ces compteurs sur leur territoire.

Les conseillers municipaux sont invités à se renseigner sur ces compteurs, à peser le pour et le contre afin que la mairie puisse prendre une décision.

### **13. Commissions**

\* **RAM** : une réunion d'information a eu lieu le 7 juin. Le débat a concerné l'utilité d'embaucher la nouvelle salariée à temps complet ou partiel. La CAF a conseillé de l'embaucher plutôt à temps complet.

En janvier 2017, un guichet unique se rapportant à l'enfance sera créé à Villefranche et le RAM sera rattaché à ce guichet.

### **14. Questions diverses**

#### **\* *Effacement de réseaux***

La demande de subvention du conseil départemental a été prise en compte.  
L'étude a été lancée par le SDHEG.

#### **\* *Comité des fêtes***

Le comité des fêtes a envoyé un courrier demandant l'autorisation de vente de boissons pendant la fête du village ainsi qu'un courrier concernant l'organisation du vide-grenier le 4 septembre 2016.

#### **\* *Chapiteaux***

Le prêt de chapiteaux pour la fête du village a été acté. Ils seront montés le jeudi et démontés le lundi.

\* Une réunion du SMEA a eu lieu le 14 juin.

#### **\* *Sirène***

Les anomalies relevées concernant l'installation de la sirène d'alerte ont été remontées au ministère de l'intérieur (notamment problème de sécurité lié au voltage 380 V)

La séance est levée à minuit.